

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 14 Juin

LES CAISSES D'ÉPARGNE

S'il est un devoir qui s'impose à la Chambre lorsqu'il s'agit de propositions intéressant le crédit public, c'est, comme le faisait observer naguère avec une très grande raison M. Paul Leroy-Beaulieu, de se mettre en garde contre les amendements improvisés et l'imprévu des séances.

Une mauvaise loi budgétaire, une mauvaise loi d'impôts, quoique certes très regrettable, a des effets limités qu'on peut, dans une large mesure réparer l'année suivante. Une mauvaise loi, une loi injuste ou incohérente, ou oppressive ou, au contraire, pleine de prodigalité et d'entraînement, en ce qui concerne le crédit, a des effets bien autrement durables, prolongés et redoutables.

Voici, par exemple, la loi qui est en discussion sur les caisses d'épargne : elle menace d'être une des grandes bêtises financières du siècle. Le grand point, le seul point important, vraiment capital, c'était de restreindre les dépôts, afin de diminuer d'autant cette terrible dette flottante qui pèse sur l'Etat et qui dans un temps de guerre, pourrait amener la Banque de France à élever sa circulation de papier à 7, 8 ou 10 milliards et à nous mettre, sous ce rapport au niveau de l'Espagne.

Néanmoins, la proposition si sage de restreindre désormais à mille francs le chiffre maximum de chaque livret, pour les dépôts nouveaux bien entendu, et sans toucher aux dépôts existants, a été repoussée, n'ayant réuni que les deux cinquièmes environ des votants ; de sorte que l'Etat va rester sous le coup d'une dette exigible de 3 milliards 600 millions (à la fin de 1891) qui s'accroît d'environ 200 millions par an.

Mais il y a un autre danger qui n'est pas moindre, ce serait l'adoption définitive de l'amendement Siegfried qui autorise, sans aucune limitation, les caisses d'épargne à prêter aux communes et aux départements,

sans même que ces prêts soient représentés par des titres négociables. En outre, cet amendement ferait perdre à l'Etat 15 ou 20 millions de francs par an, par pertes des taxes qu'il percevait, comme droits de timbre, impôts sur le revenu, droits de transmission sur les titres des obligations communales.

Il plongerait le Crédit foncier, dont la prospérité intéresse un si grand nombre de rentiers et de petits capitalistes, non pas seulement dans l'embarras, mais dans une crise terrible, par l'impossibilité où il serait de supporter la concurrence des Caisses d'épargne, puisqu'il supporte sur les titres au porteur des impôts montant à neuf ou dix pour cent et sur les titres nominatifs à cinq ou six pour cent, impôts que les Caisses d'épargne ne paieront pas.

Exposé à recevoir pour deux milliards de remboursements d'emprunts communaux, le Crédit foncier serait obligé de racheter pour une somme pareille d'obligations communales à 50 ou 80 fr. au-dessus des prix auxquels il les avait émis ; ce serait la perte sinon de tout son capital, du moins de la moitié ou des deux tiers. Il est évident que toutes les institutions de crédit s'en ressentiraient et que nous nous trouverions plongés dans une crise analogue à celle de 1882.

La seule compensation à tous ces maux c'est que l'on donnerait aux communes et aux départements de nouvelles facilités d'emprunter. Or, de l'aveu universel, les communes et les départements empruntent beaucoup trop. Il importe plus de les empêcher d'emprunter davantage que de les pousser à un nouvel endettement.

Quelques jours à peine se seraient écoulés depuis l'application de la nouvelle loi qu'il faudrait la rapporter. On n'aurait ainsi donné satisfaction qu'à la centième partie, peut-être, des ayants-droits. Toutes les communes sur lesquelles la porte se serait refermée jetteraient des cris de protestation et elles seraient d'autant mieux fondées à réclamer que la crise de crédit qui résulterait de là leur imposerait des obligations

plus onéreuses pour leurs emprunts futurs.

On a beau tourner et retourner la question sous toutes ses faces, on ne voit pas comment l'Etat sortirait des difficultés qui s'accumuleraient dès les premiers essais de mise en application de la nouvelle loi.

Il ne faut pas exposer le gouvernement à se voir en butte aux récriminations d'un million de porteurs d'obligations ainsi qu'aux protestations de l'innombrable légion des déposants qui sauront leurs capitaux emprisonnés dans des placements irréalisables et cela tout simplement pour faire aux communes une remise apparente du taux de l'intérêt de leurs emprunts !

Il ne s'agit bien, en effet, que d'une remise apparente ; en réalité, les communes resteront grevées des mêmes charges, puisque ce qu'elles payeront en moins comme intérêts, elles le payeront en plus avec la masse des contribuables, comme surcharge d'impôts, afin de combler ce vide de 18 à 20 millions qui résulterait pour le budget, de l'abandon des ressources procurées par les obligations négociables.

Aussi pensons-nous que la Chambre repoussera en seconde lecture une proposition dont l'auteur s'était placé uniquement au point de vue des finances de certaines grandes villes, mais sans embrasser toutes les conséquences si diverses, si nombreuses et si périlleuses que sa proposition aurait fatalement, en transformant les caisses d'épargne en véritables maisons de banque et en exposant les intérêts financiers de l'Etat, des communes et des déposants des caisses d'épargne aux plus graves éventualités, et peut-être aux plus irrémédiables catastrophes.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin 1892

LE CRÉDIT AGRICOLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de M. Méline, tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire.

— Je sais bien qu'il n'est point long, Henri n'aime point l'étiquette.

— M. de Rosny vient d'entrer et travaille avec lui.

— Seul ?

— M. Nicolas, secrétaire du roi, est au fond de la galerie, où il cause très vivement avec deux des conseillers de Sa Majesté, messieurs de Bellevière et Villeroi... Crillon est à côté de ces derniers.

— Il s'agit donc de choses bien graves ?

— Savez-vous ce que l'on disait tout à l'heure ?

— J'arrive.

— Que monsieur Harlay-Sancy quitte les finances.

— Il serait donc remplacé par Rosny ?

— Ou le craint. Ah ! c'est pour le coup que tout irait de mal en pis, milliardiers !

— Comment cela ?

— Hé mordioux, le roi qui est déjà si avare avec ses amis le deviendrait encore plus, par la raison que Rosny, tenant la clef des coffres et étant habitué de vivre comme un ermite, réserverait les cordons de la bourse. Le roi aurait dès lors bon prétexte pour refuser, mieux que jamais, ce que nous lui demandons.

— Vous voulez tout aussi, vous autres Gascons ! Vous êtes insatiables.

— Capé de dioux ! monsieur de Clignancourt, après avoir versé le plus pur de notre sang pour lui, c'est bien le moins qu'à son tour il nous verse quelques écus. Si cela continue, nous l'abandonnerons comme l'a déjà fait d'Aubigné.

— Je suis sûr que notre poète enrage de bouder de la sorte, et qu'il voudrait bien trouver une oc-

M. Etcheverry remercie la commission d'être entrée dans la voie du progrès.

Mais le projet de la commission est une conception étroite. Ce n'est pas sous une forme unique qu'il fallait autoriser le crédit agricole, il aurait mieux valu autoriser les syndicats à créer à côté d'eux des sociétés annexes.

L'orateur développe longuement son contre-projet.

Sur la demande de M. Méline, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Emile Rey, député du Lot, rapporteur du projet sur l'assistance médicale gratuite, demande à la Chambre de se prononcer sur ses conclusions.

La Chambre y consent.

Tous les articles lus par le président sont successivement adoptés sans débats.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

La conversion du 4 1/2 0/0

M. Rouvier ayant en quelque sorte posé la question de la conversion du 4 1/2 0/0 devant la commission du budget, à la suite du cours de 100 francs atteint par notre 3 0/0 perpétuel, l'on s'entretient beaucoup dans les couloirs de la façon dont pourrait être opérée cette conversion, alors que la loi du 27 avril 1883 qui a créé ce nouveau fonds d'Etat a stipulé qu'il ne serait pas remboursable avant dix ans à partir du 16 août 1883.

Dans ces conditions, en présence de la hausse persistante du 3 0/0 et de l'abondance des disponibilités qui se manifestent de toutes façons en France, on se demande si le gouvernement ne devrait pas offrir aux porteurs de 4 1/2 0/0 une conversion facultative de leurs titres, sans attendre l'époque où cette conversion deviendra obligatoire.

Alors se pose la question de savoir de quelle façon pourrait se faire cette énorme opération qui portera sur un chiffre de 305,540,000 fr. de rente représentant un capital de 6 milliards 800 millions en nombre rond.

La combinaison qui semblerait la plus pratique est la conversion du 4 1/2 actuel en 3 0/0, de façon à unifier la dette publique ; mais on objectera à ce mode de procéder, que la rente 3 0/0, ayant atteint le pair, et probablement devant le dépasser dans une certaine mesure, pourra elle-même être convertible en 2 1/2 0/0, et dans ce cas, il serait préférable de convertir le 4 1/2 0/0 pour inaugurer ce nouveau type de rente.

Mais comme ce ne sont là que des dissertations théoriques constituant en quelque sorte les prologomènes de la question, et qu'il s'en produira

cas pour revenir.

— Il est parti en appelant le roi ladre vert.

— Oui, je sais, le roi lui avait donné son portrait...

— Pour toute récompense... Aussi d'Aubigné a-t-il mis au bas du portrait les vers suivants :

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais diable qui l'a fait :
Il récompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.

— Ce quatrain est bien tourné et le roi a dû en rire.

— Harambourg, Roquelure, Chicot ne le ménagent guère non plus.

— Tous Gascons aussi. Mais vous n'étiez pas ainsi dans le temps, M. de Castaignac. Vous approuviez toujours le roi.

— Hé, mordioux ! j'espérais alors, et aujourd'hui je ne suis pas plus avancé que quand je quittai le château de mes pères, avec cette bonne colichemarde, qui pourtant fit des merveilles à Coutras, à Arques, à Ivry... Tenez, voilà Chicot qui revient du jeu de paume avec ses amis : il est mécontent comme moi.

— Bonjour, monsieur Chicot ! Quoi de neuf ? On parle de changements ce matin ?

— Mais oui, Henriot veut faire des siennes comme Chicot. Il prend un âne pour trésorier.

— Pas si âne ! Monsieur de Rosny, qui a su arranger les affaires de sa maison, saura peut-être faire celles de la France.

— Moi, je cours préparer à Henriot un logis aux Petites-Maisons.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 39

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

IV

HENRI IV ET SA COUR

Clignancourt et Marcel descendirent de cheval, et donnèrent leurs montures à garder à leurs gens.

Dans les escaliers et les galeries, on rencontra des sentinelles nombreuses. C'était les deux cents arbalétriers les gentilshommes à bec de corbin, les archers écossais.

Le costume de ces derniers est à la fois riche et sévère, c'est-à-dire, tout blanc et noir, avec des soulaches d'or. Sur leur pourpoint blanc, à basques et à manches flottantes, sont brodées en or deux H, surmontées de la couronne royale, avec un croissant dessous. Un chapeau noir à petits bords et à côtés d'or, ayant la forme de la partie pointue de l'œuf, leur couvre la tête. Sur l'épaule, ils portent la halberde.

Les gentilshommes à bec-de-corbin qui aperçurent Marcel poussèrent des cris de joie, en voyant le cornette qu'ils avaient cru mort.

Bientôt, dans les appartements du roi, la foule des gentilshommes se montra compacte.

— Hé ! miltardious, s'écria une voix, c'est mon sieur Marcel de Fontaine. Hé ! je le disais bien, que mon petit cornette n'était point mort. Et qui m'eût démenti eût eu affaire à ma bonne colichemarde !

On a déjà deviné le cadet gascon, l'infortuné galant du château d'Usson. Mais qu'il était changé, notre Adonis ?

C'était toujours, à la vérité, cette taille avantageuse dont Castaignac était si fier, toujours ces longues jambes qu'il admirait, toujours ces moustaches noires qu'il frisait.

Mais le visage était jaune et dur comme du vieux parchemin ; le nez avait pris la forme en bec de corbeau de celui de la comtesse de Duras, quand il lui était apparu entre les plis de la courtine du lit. Ses yeux à fleur de tête, ombragés par des sourcils hérissés étaient devenus chassieux ; ses moustaches formaient deux énormes crocs, dont l'un servait à cacher autant que possible une grosse balafre, souvenir d'Ivry. Enfin ses jambes étaient de véritables échasses, maigres et roides, sur lesquelles battait avec un bruit sec la colichemarde de ses nobles aïeux.

Grotesque figure, qui n'eût certes plus eu le pouvoir de faire tourner la tête, même à une vieille atournaresse de madame Catherine ! Et pourtant notre Gascon sortait à tout moment un petit peigne à miroir, qui lui servait à se bichonner et à se mirer.

— Le roi est-il dans son cabinet, M. de Castaignac ! demanda Clignancourt.

— Le lever est fini.

certainement d'autres, puisqu'il y a bien des modes de conversion, à commencer par celle avec soule payée et celle avec soule payante, on aura plus d'une fois l'occasion d'y revenir en temps utile.

LES DÉCÈS DANS LA MARINE

M. Lavertujon, adresse une question au Ministre de la Marine.

Il s'agit de la mort du commandant Maréchal, décédé le 16 mai dernier à bord de la Nive, revenant du Tonkin.

Le corps a été jeté à la mer et c'est par un journal que la mère du malheureux officier a été informée de la mort de son fils.

L'administration de la marine avait complètement négligé ce soin.

C'est là, dit l'orateur, une habitude regrettable de la Marine, et il est à espérer qu'elle s'empressera de la modifier.

M. Cavaignac, ministre de la Marine, répond qu'il n'y a aucune négligence à reprocher à son administration. C'est en vertu d'un principe constant que les décès survenus en cours de route sur les navires de l'Etat ne sont énoncés à l'administration que par la voie postale et non par dépêche.

Le Ministre explique qu'il n'y a pas de crédit pour organiser un service de dépêches. Il estime d'ailleurs que la dépense serait trop élevée, étant donné qu'il faudrait notifier par dépêche aussi bien le décès des simples soldats que celui des officiers.

Ces explications par trop administratives sont accueillies par la Chambre avec un étonnement marqué, mais M. Lavertujon n'insistant pas, l'incident est clos.

INFORMATIONS

Les Manœuvres allemandes en Lorraine

Berlin, 12 juin.

Il est aujourd'hui officiel que les 8^e et 16^e corps prusso-rhénan et lorrain opéreront sur le territoire annexé en Lorraine, du 1^{er} au 16 septembre inclus, dans un périmètre relativement exigu, entre Metz, Boulay et Thionville, sur les bords de la Moselle et sous la direction de l'empereur Guillaume qui assistera à toutes les opérations.

L'ensemble des manœuvres est assez intéressant; en voici l'analyse succincte.

Le 2 septembre, les garnisons commenceront des opérations régimentaires qui dureront jusqu'au 6, pour porter les troupes à un entraînement marqué.

Le 9, la 34^e division se portera sur la rive gauche de la Moselle, entre Metz et Thionville; elle représentera une armée d'invasion contre laquelle la 33^e division devra se porter.

Ces opérations se termineront le 12 par la victoire de l'ennemi. Les deux divisions formant le 16^e corps renforcées des brigades de cavalerie du corps et des brigades bavaroises ainsi que des armes annexes et d'unités prises au 15^e corps marcheront sur la Prusse rhénane le 13 septembre sous le commandement du général de Haiseler, puis de l'empereur Guillaume lui-même, mais le 8^e corps, général de Loé, se portera en avant, arrêtera l'ennemi, 16^e corps, à Boulay, qu'il repoussera à Vigny, Metzenvisse et Thionville.

Ayant dit ces mots, Chicot se perdit dans la foule des courtisans.

Un huissier en devise ou robe de deux couleurs cria :

— Le roi !

Chacun se découvrit.

Henri IV apparut avec M. de Béthune, baron de Rosny.

Tous deux étaient modestement vêtus, et leurs habits de forme simple et de couleur peu voyante, contrastaient avec la plupart des gentilshommes assemblés dans la galerie.

Henri avait alors quarante-cinq ans, il était de médiocre stature, dispos et agile plus que jamais, endurci au travail et à la peine. Il avait le corps bien formé, le tempérament bon et robuste et la santé parfaite. Sous un front large, brillaient des yeux vifs et assurés qui observaient les visages et sondaient les cœurs. Il avait le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux et auguste, et néanmoins la mine guerrière et martiale, la barbe longue et les cheveux courts.

Il avait commencé de grisonner dès l'âge de trente-cinq ans : à ceux qui s'en étonnaient, il avait coutume de dire : *C'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

Mais jeune d'esprit et d'intelligence, il imposait à l'Europe par son extrême activité, et se maintenait dans l'opinion. Jamais on ne le voyait assis et paraissant fatigué : il était toujours l'intrépide marcheur du Béarn.

C'était debout ou en arpentant la salle avec eux de manière à les essouffler, qu'il écoutait les ambassadeurs; c'était debout aussi qu'il présidait le conseil. Puis, les ambassadeurs entendus, le

C'est autour de cette place que se déroulera l'action le 15, le 16 aura lieu la grande revue des deux corps d'armées que passera l'empereur Guillaume près de Metz. Le 17, on procédera à la dislocation.

Du 12 au 16 septembre, il y aura environ 50,000 hommes concentrés en Lorraine et environ 25,000 dans la Basse-Alsace.

En Espagne

On mande de Barcelone que la grève se généralise.

Les travailleurs du port viennent d'y adhérer.

Des renforts de troupes sont demandés.

La situation s'aggrave.

L'Entrevue de Nancy

Une enquête du Figaro établit d'une façon indiscutable que la visite du grand-duc Constantin est due à la seule initiative du czar.

Justice autrichienne

Une dépêche de Vienne adressée à la Paix, assure que le gouvernement autrichien a l'intention de poursuivre, pour crime de haute trahison, les Sokols qui ont participé aux fêtes de Nancy.

La déclaration de la droite

Le nonce, Mgr Ferrata, interviewé par le Gil-Blas, estime que la déclaration royaliste constitue une manifestation de protestantisme.

Au Dahomey

Suivant une dépêche d'Acera, mais qui mérite confirmation, Wydah aurait été occupé par les troupes françaises.

M. Wilson

Le Voltaire et le XIX^e Siècle reproduisent le bruit que l'enquête judiciaire sur l'élection de M. Wilson, comme maire de Loches, s'est terminée par les rapports du parquet de Loches, concluant à des poursuites.

Les tarifs franco-espagnols

Madrid, 11 juin.

Il se confirme bien, d'après les instructions données par M. Canovas à MM. Navarro, Reverter et Ruiz Gomez que le point difficile des négociations sera la question de l'échelle alcoolique. Toutefois, cette question restera en dehors du *modus vivendi*. Elle ne sera débattue que pour la conclusion du traité définitif. Les délégués espagnols demanderont le relèvement à 15^e, en se basant sur le fait que les vins d'Espagne ont été reconnus par les chimistes français présenter une moyenne de 13 à 14^e.

Les délégués feront remarquer, en outre, que la faible marge de 1 à 2^e ne saurait être comblée par des alcools allemands, attendu que les droits d'entrée et les taxes antérieures sur cet article s'élèveront ensemble à 264 fr., ce qui équivaut à une prohibition.

Les Espadrilles dans l'Armée

On sait qu'en Espagne, les soldats, pendant la belle saison, sont chaussés d'espadrilles, chaussure très légère, en toile, avec une semelle en corde, sans talons.

Retenue à la jambe par des cordons, cette chaussure est très commode pour la marche, surtout dans les pays montagneux.

L'autorité militaire va expérimenter l'emploi des espadrilles pendant les manœuvres du 16^e corps d'armée, qui auront lieu, cette année, dans l'arrondissement de Céret.

Une maison du Roussillon vient d'être chargée par l'autorité militaire, de la fabrication d'un lot important d'espadrilles.

couseil présidé, il montait à cheval, chassait comme un enragé.

Il semblait avoir le diable au corps. Aussi le peuple, tant pour son activité que pour ses perpétuelles intrigues galantes, qu'on lui pardonnait volontiers en faveur de ses bonnes qualités, l'appelait le diable à quatre.

Rosny, lui, avait le front chauve, la mine austère et rebarbative; ce qui ne l'empêchait point d'aimer l'argent. On le disait même un peu avare.

Le fait est qu'après avoir montré une grande bravoure pendant la guerre, Rosny s'était livré à quelques spéculations heureuses, qui avaient arrondi sa fortune. Mais, tout riche qu'il était, l'austère lorraine restait bon ménager, n'aimant ni le faste ni les vaines dépenses. On ne lui reprochait que de caresser la dive bouteille.

Esprit rude et sans grâce, brusque en paroles, âpre au conseil comme au combat, intéressé comme il fallait, il n'en portait pas moins d'affection au roi et un dévouement sans bornes.

De plus, il était vigilant, laborieux, expéditif, ayant le don de pénétrer les affaires jusqu'au fond, et de développer les entortillements et les nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs grive-leries.

Dès le futur duc de Sully, grande et austère figure qui devait être la gloire du règne, faisait partie du conseil des finances sous Sancy, mais sans caractère officiel.

Un silence solennel se fit dans la turbulente assemblée; chacun s'attendait, d'après les bruits qui avaient couru, à apprendre une grande nou-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'élection du canton de Luzech

M. le Dr Marcenac, chirurgien-major en retraite, officier de la Légion d'honneur, maire de St-Vincent, a été élu dimanche, conseiller général du canton de Luzech.

Voici, par communes, les résultats :

Communes	Inscrits	Voitants	Suffrages exprimés	Marcenac
Carnac-Rouffiac	203	139	118	118
Parnac	182	123	92	92
Cambayrac	100	78	72	72
Caillac	208	146	125	125
Douelle	376	301	261	253
Villesèque	274	195	190	185
Saint-Vincent	395	297	287	283
Belaye	198	116	111	111
Anglars-Juillac	173	93	93	91
Sauzet	222	184	182	182
Luzech	539	355	355	275
Albas	473	323	316	314
Castelfranc	229	158	158	149
Totaux	3572	2508	2360	2250

Conseil de Préfecture

Séance du 10 juin

Au début de la séance du 10 juin, le président du conseil de préfecture a donné lecture des arrêtés pris par le conseil, au sujet des protestations qui étaient venues à l'audience du 6 juin dernier.

A Goujounac, toutes les protestations ont été rejetées, sauf celle relative à la parenté de deux candidats. A Lascabanes, l'élection de M. Vignals a été invalidée.

Dans la même audience, les protestations des sieurs Dulac et Cluzel, contre les opérations électorales de Pescadoires ont été rejetées.

Une protestation contre l'élection simultanée d'un beau-père et d'un gendre, dans la commune de Quissac, est rejetée.

La protestation des sieurs Bergougnoux et Labarrière, contre les élections de Fontanes-Lunegarde, est rejetée, les protestataires n'ayant apporté aucune preuve dans les griefs allégués.

MM. Delon et Grangié ont protesté contre les opérations électorales de Castelnaud-Montrastier : 1^o à cause du sectionnement de cette commune qui aurait été fait d'une manière arbitraire par le conseil général; 2^o parce qu'il y aurait eu trois bureaux de vote au lieu de deux; 3^o enfin parce que les électeurs auraient reçu leurs cartes trop tard.

Toutefois, les protestataires ne devaient pas avoir grande confiance sur la valeur de leurs protestations, car ils ne se sont même pas présentés à l'appel de leurs noms, bien que tout au moins l'un d'eux fût présent. En ce qui concerne le troisième grief, notamment, il a paru singulier que ce soit M. Delon qui l'ait allégué, alors que c'était lui qui, en qualité de secrétaire de mairie, était chargé de l'envoi des cartes d'électeurs.

Le conseil a jugé que les réquerants n'étaient pas fondés dans leurs protestations et a rejeté celles-ci.

A Uzech, les opérations électorales du 1^{er} mai ont été annulées.

A Espère, l'élection de M. Baptiste Rigal, âgé

veille.

— Messieurs, dit le roi d'une voix sonore, saluez monsieur de Rosny, surintendant des finances et grand voyer de France.

Il y eut bien quelques murmures parmi les Gascons; Chicot et Harambourg, notamment se récrièrent. Mais la plupart, Castaignac en tête, s'empresèrent autour du roi et du nouveau ministre, en saluant et en félicitant.

En dépit de ses doléances à Clignancourt, notre cadet courtisan faisait l'ardéliou avec forces bonnetades.

— Ah ! monsieur de Rosny, disait-il en courbant sa longue échine, cela vous revenait de droit, et Sa Majesté à le coup d'œil de l'aigle pour distinguer ses serviteurs.

— Toujours blâmeur, notre cadet, dit Henri avec malice.

— Sire, votre Castaignac ne sut jamais flatter, bien que vous soyez le plus grand roi de la terre, et que M. le baron de Rosny soit le plus émérite du royaume de France et de Navarre... Tenez, Sire ! à l'instant même je le disais à M. de Clignancourt.

— Ah ! où est-il ?

— Le voilà avec M. de Fontaine.

— Marcel !

Le cornette et son ami se tenaient discrètement à l'écart; mais déjà l'œil vif du Béarnais les avait distingués à travers la foule.

Le roi s'avança rapidement vers le jeune homme, lui saisit la tête entre les mains, et l'embrassa sur les deux joues. Marcel était rouge comme une cerise.

— Ventre-saint-gris, s'écria Henri, ce m'est

de 23 ans et 8 mois, est annulée et la demande du sieur Marcelin Besse, tendant à être proclamé en son lieu et place est rejetée.

A Sérignac, M. Léon Dumond a été proclamé 12^e élu aux élections du 1^{er} mai.

Enfin, à Montgesty, l'élection de MM. Pradié et Cassan, 13^e et 14^e élus, a été annulée, et M. Salles a été proclamé 12^e élu.

Séance du 13 juin 1892

Labastide-du-Vert. — L'élection de M. Bézio Antoine est maintenue; celle de Bézio Achille est annulée.

St-Clément-Madelon. — Une enquête est ordonnée par le conseil sur l'ingérence du desservant dans la lutte électorale. L'enquête aura lieu à la séance du 23 juin, à 2 heures.

St-Hilaire-Bessonies. — L'élection de Gazal est maintenue, celle de Montarnal est annulée.

Saillac. — La protestation du sieur Frayasse est rejetée.

Cornac. — L'élection de Lacambre et Mézel est annulée.

Tauriac. — L'élection du sieur Cousty, receveur municipal de la commune de Tauriac est annulée.

Bretenoux. — L'élection des sieurs Roussille et Mouly est annulée.

Vayrac. — M. Levet est proclamé conseiller municipal de la commune de Vayrac.

Vers. — Le sieur Miquel est élu conseiller municipal.

Lycée de Cahors

Les inspecteurs généraux de l'Université visitent en ce moment le lycée de Cahors.

Assemblée générale de la Société de secours mutuels des instituteurs de Cahors

A l'occasion du voyage de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui doit inaugurer dans cette ville, le 3 juillet prochain, le monument élevé en l'honneur de Clément Marot, et afin de ne pas imposer aux instituteurs les frais d'un double voyage, l'assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuels, qui devait avoir lieu cette année, à Gourdon, se tiendra à Cahors, le samedi 2 juillet 1892, à 4 heures de l'après-midi, à l'école publique de garçons de la rue du Lycée.

Nous rappelons à cette occasion que MM. les instituteurs et MM^{mes} les institutrices, même ceux qui ne sont pas membres de la Société de secours mutuels, peuvent assister à cette assemblée, ainsi qu'au banquet qui a lieu habituellement le même jour, à l'issue de la réunion.

Afin de permettre au corps enseignant de se rendre à Cahors, à l'occasion de la visite de M. le ministre de l'instruction publique et de la réunion de l'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels, il est accordé deux jours de congé à MM. les instituteurs et MM^{mes} les institutrices. Ces jours de congé sont : le samedi 2 juillet et le lundi 4 juillet.

Les maîtres et les maîtresses qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue, en raison de leur éloignement et de la difficulté des communications, de se rendre à Cahors pour le jour et l'heure précédemment indiqués, pourront fermer leur école dès le vendredi, à la condition, toutefois, d'avoir obtenu de M. l'inspecteur primaire l'autorisation nécessaire à cet effet.

Voici l'ordre du jour :

1^o Lecture du dernier procès-verbal comprenant le compte rendu financier et personnel du trésorier, tel qu'il a été arrêté par la commission d'apurement;

une grande joie de te revoir vivant, mon fils !... Tu me manquais, et il n'y a pas dix minutes que j'en parlais à Rosny.

— Sire ! vous avez daigné...

— Mais viens ça, dans mon cabinet... Tu vas me conter tout, et puis nous avons à causer longuement... Rosny !

— Sire ! demandale baron.

— Débarassez-vous de tant de si beaux amis que je vous voi-, et rentrons chez moi, s'il vous plaît.

A ces mots, Henri entraîna Marcel dans son cabinet; et le nouveau surintendant des finances, qui ne se trouvait, à vrai dire, pas fort à l'aise au milieu des flots de courtisans qui l'assiégeaient s'empressa de les suivre.

Ils restèrent plus d'une heure enfermés tous trois, au grand étonnement de la plupart des seigneurs, qui, bien qu'ils connussent quelque chose de l'histoire de Marcel, ne pouvaient comprendre que le roi eût appelé le grave Rosny pour une conférence avec un si jeune officier.

Bientôt pourtant, la frivolité habituelle avait repris le dessus parmi le plus grand nombre des gentilshommes à qui la fin des guerres donnait tant de loisirs.

La physionomie de cette noblesse se ressentait encore un peu des règnes précédents, où la volupté frayait avec le sang, bien que Henri IV, à part ses habitudes de galanterie, fût d'un tout autre caractère que ses devanciers, et qu'il eût les mœurs simples et douces.

(A suivre.)

2^e Révision de l'art. 11 des statuts, deuxième paragraphe, supprimer les mots : « Parmi les membres du nouveau conseil » ;

3^e Interprétation de l'art. 22 et des trois premiers paragraphes de l'art. 24 des statuts ; en cas de doute, en demander la révision ;

4^e Fixation de la somme qui doit être versée à la caisse des retraites et à celle des secours en 1892 ;

5^e Liste des candidats à admettre à la retraite ;

6^e Liste d'admission des nouveaux sociétaires ;

7^e Renouvellement des membres du bureau ainsi que du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire ;

8^e Discussion des propositions présentées par MM. Vidal et Gineste, à l'assemblée générale de Figeac ;

9^e Rapports de M. Simonis en réponse aux réformes proposées par M. Caussanel et par le bureau ;

10^e Examens des différentes propositions qui pourront être faites par les membres correspondants ou par les sociétaires présents.

Examens du certificat d'études primaires élémentaires

Pour permettre aux instituteurs et institutrices des cantons de Lalbenque, Luzech, Gramat et Payrac de se rendre à Cahors, à l'occasion de la réunion de l'assemblée générale de la Société de secours mutuels et de la visite de M. le ministre de l'instruction publique, les examens du certificat d'études primaires élémentaires auront lieu dans ces diverses localités aux nouvelles dates fixées ci-après :

Lalbenque, le 1^{er} juillet ; Luzech, 1^{er} juillet ; Gramat, 19 juillet ; Payrac, 27 juillet.

Instruction primaire

Par arrêté en date du 10 juin courant, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, par application de l'arrêté ministériel du 30 avril 1892 et de la circulaire ministérielle du 10 mai dernier, M. le Préfet a nommé instituteurs titulaires de 5^e classe, au traitement de 1000 fr., les instituteurs adjoints stagiaires dont les noms suivent :

- MM. Auricoste, à Gourdon.
- Bessières, à Gourdon.
- Bos, à Labastide-Murat.
- Delpach, à Castelnau-Montriat.
- Farges, à Payrac.
- Gaignebet, à Souillac.
- Moulène, à Saint-Céré.
- Ruamps, à Lacapelle-Marival.
- Saquet, à Saint-Céré.
- Touriol, à Puy-l'Évêque.
- Triolet, à Cressensac.
- Vayssières, à Gourdon.
- Vialard, à Prayssac.

Lasguignes, chargé de la direction de l'école de St-Martin-le-Redon.

L'effet de cette décision remontera au 1^{er} janvier 1892.

Inspection générale

M. l'intendant général Brugère venant de Montpellier, est arrivé dimanche soir à 7 h. 1/2 par le train de Capdenac.

M. Brugère vient inspecter les effets d'habillement de garnison.

Société agricole et industrielle du Lot

Sur l'invitation de la Société, M. Salgues, propriétaire à Bétaille, a bien voulu, de nouveau, se mettre à sa disposition pour pratiquer en public le greffage de la vigne par écussonnage.

Les viticulteurs qui désireraient prendre connaissance de ce procédé, dit *Greffage herbacé*, pourront se rendre dimanche prochain 19 juin à 2 h. du soir, sur la pépinière départementale, sise plaine Saint-Namphaise à Cahors, pour voir opérer M. Salgues.

Orages

Les orages se succèdent depuis deux jours. Dimanche soir et hier vers dix heures, nous avons eu sur Cahors de violents coups de tonnerre, mais en somme peu de pluie. Hier au soir le vent a soufflé en tempête pendant plus d'une heure et il est à craindre qu'il ait produit des ravages sur les récoltes.

Aujourd'hui le temps est encore très chargé et l'orage menace toujours.

Arrestations

La police de notre ville a mis en état d'arrestation les nommés :

1^o Flambard Alexandre, âgé de 51 ans, natif de La Rochelle, pour filouterie d'aliments, vagabondage et ivresse.

Cet individu a déjà subi 22 condamnations.

2^o Boussayrou Baptiste, de Valrouffé, pour tentative de vol à l'étalage, sur la place du Marché.

Il a été aussi condamné d'autres fois pour vol.

Assainissement

M. Pagès, vétérinaire, après avoir constaté qu'un cheval, amené à l'auberge de Douelle le

jour de la foire, était sérieusement atteint de la morve, fit évacuer l'animal et ordonna les mesures nécessaires à la désinfection des écuries.

La course de 100 kilomètres

La course de 100 kilomètres pour obtenir le brevet de l'U. V. F., a eu lieu dimanche.

9 concurrents y ont pris part, parmi lesquels trois champions puyévèquois.

Voici, dans l'ordre qu'ils sont arrivés, les noms des candidats :

- 1^{er}, M. Lacoste, en 4 h. 5 m. 45 secondes ;
- 2^e, M. Vignals, en 4 h. 31 minutes 25 secondes ;
- 3^e, M. Bailly, en 4 h. 47 minutes 25 secondes ;
- 4^e, M. Bonis, en 4 h. 59 minutes 20 secondes ;
- 5^e, M. Barras, en 5 h. 12 minutes 25 secondes ;
- 6^e, M. Laville, en 5 h. 14 minutes 5 secondes ;
- 7^e, M. Luc, en 5 h. 24 minutes 50 secondes ;
- 8^e, M. Debauve en 5 h. 48 minutes 50 secondes.

Temps probable du mois de juin

Voici les dates des points astronomiques, et celles des perturbations probables pour la deuxième quinzaine du mois de juin, savoir :

1^o Vers les « 14, 15, 16, 17 (??) » 2^o Vers les « 18, 19, 20 (??) 21, 22 » 3^o Vers les « 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. »

Orages très probables notamment vers les « 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. »

Tantôt sur un point ou région, tantôt sur un autre, suivant la direction des cyclones ou des bourrasques.

Le nombre des points d'interrogation mis entre parenthèses, indique l'importance probable des perturbations.

La grêle, les ravines, les crues subites, les débordements sont à redouter.

Foire de Cahors

La foire du 11 juin n'a pas été importante. Cependant il s'est traité quelques affaires sur les divers marchés.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés 350 environ, les gras se sont vendus à raison de 34 à 37 fr. les 50 kilos. Il y a une baisse de 50 à 60 fr. par paire sur les attelages.

Porcs. — Porcelets amenés 350 environ. Il y a eu une baisse très sensible sur le cours des derniers marchés.

Moutons. — Moutons ou brebis exposés en vente 500 environ, le cours des gras est toujours assez élevé de 0,60 à 0,70 le kilo. Il y a une baisse de 3 à 5 fr. sur les brebis pour l'élevage.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres vendus à raison de 20 fr. l'hectolitre.

Maïs en vente 80 hectolitres, cours moyen 12,25 l'hectolitre.

Pommes de terre vendues à raison de 3,70 l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses vendues de 0,75 à 0,80 le demi kilo, canards à 0,65 le demi kilo, lapins privés 0,35 le demi-kilo, oisons de 3 à 4 fr. la paire, jeunes canards de 1,80 à 2 fr. la paire, œufs à 60 centimes la douzaine.

Gourdon

FÊTE PATRONALE de la St-JEAN

ET INAUGURATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE A L'ÉLECTRICITÉ

Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 25 et 26 juin courant, à Gourdon, avec le concours des Sociétés Chorale et Instrumentale et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers :

Samedi 25 juin

A midi, Salves d'artillerie. — A 9 h., Feu de joie, ascension d'un ballon, place St-Siméon. — Retraite aux flambeaux.

Dimanche 26 juin

Salves d'artillerie. — A 9 h., Concours de tir, dans la cour de l'école communale des garçons.

— A 10 h. 1/2, Concours de coureurs, sur les boulevards. — A 1 h., Mât de cocagne, place St-Pierre. — A 1 h. 1/2, Course à la bague, place St-Jean. — A 2 h., Course aux sacs, place St-Siméon. — A 2 h. 1/2, Jeu de la cruche, place du Roc. — A 3 h., Course anglaise, avenue Gambetta. — A 3 h. 1/2, Grande cavalcade avec char historique ; sujet : Jean Chandos, lieutenant-général du roi d'Angleterre, gouverneur d'Aquitaine, rend ses franchises à la ville (1361). (Sur le parcours, il sera fait une quête au profit des pauvres). — De 1 h. à 6 h., Bal champêtre à l'Arbre-Rond.

Fête de nuit. — Grande illumination des places, boulevards et promenades. — Lumière électrique avec lampes à arc. — Brillant feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux. — Grand bal à l'Hôtel-de-Ville. (La salle sera éclairée à la lumière électrique).

La Commission de la Fête engage les habitants de la ville à illuminer et à pavoiser leurs maisons.

Labastide-Murat

Foire. — La foire du 10 juin à Labastide-Murat, n'a pas été importante. En présence de la baisse qui va toujours en s'accroissant, peu d'affaires se sont faites.

Le blé est toujours au même prix.

L'avoine s'est vendue de 5 à 6 fr. les 4 quarts.

Le maïs, de 10 à 11 fr.

Les pommes de terre, 2 fr. 50.

La volaille, de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 la livre.

Les marchands étalagistes qui étaient très nombreux n'ont pas fait bonne recette. Ça s'explique.

Figeac

M. Barthe, bachelier ès-sciences, répétiteur au collège de Figeac, est nommé répétiteur 2^e ordre, 4^e classe, au lycée d'Auch.

Castelnau

Un cas de fécondité assez rare, s'est produit dans la nuit de vendredi à Coujournaç, commune de Castelnau.

Une jeune femme, Mme Garrigues, est accouchée de trois jumeaux, dont une fille. La mère et les enfants sont en bonne santé.

Calamane

Le sieur Jean Camy, terrassier, âgé de 52 ans, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie d'Allessac (Corrèze), pour tentative d'incendie de la prison d'Allessac, où il avait été déposé sans avoir été préalablement fouillé.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

Comme la gelée n'exerce aucune influence sur elles, on les laisse presque toujours en place dans le jardin.

Pour n'avoir pas le désagrément d'en être privés quand il ne dégèle pas, à l'approche des grands froids, nous avons soin d'en mettre à la cave dans le sable. La graine se perd du matin au soir, quand nous l'avons récoltée, nous coupons les tiges, elles reflorissent l'année suivante et donnent de nouvelle graine.

Leurs racines sont bonnes plusieurs années à être employées comme aliments. Ces deux légumes, dont les propriétés alimentaires sont les mêmes, diffèrent seulement l'une de l'autre en ce que l'écorce de la première est jaune tendre, tandis que celle de la seconde est noire.

LA TOMATE

Pour semer la tomate, chacun consulte le climat de sa localité ; nous les faisons d'aussi bonne heure que possible. Le plant de 5 à 6 centimètres d'élévation se vend jusqu'à un sou le pied ; nous le transplantons dans une terre légère au commencement de mai, dans une terre bien ameublie, le long d'un mur, à l'exposition du midi, car cette plante craint le froid ; nous espaçons les pieds de 55 à 60 centimètres l'un de l'autre. Nous mettons un tuteur, binons et arrosons fortement pendant la floraison avec de l'eau où nous avons décomposé de la fiente de poule ou de pigeon.

Afin de rendre les fruits meilleurs et plus nombreux, nous pinçons les sommets des tiges au-dessus des fleurs. Quand le fruit a atteint sa grosseur, nous commençons à effeuiller, nous le faisons complètement à l'automne pour bien exposer le fruit au soleil. Le rouge uniforme est le signe certain de la maturité de la tomate.

La récolte se fait à partir de juillet jusqu'aux gelées ; si à ce moment il reste encore des fruits imparfaitement mûrs sur les pieds, nous levons ces derniers en motes et nous les portons dans la cave, où les fruits les plus avancés achèvent de mûrir.

La plupart des gens sont embarrassés pour conserver la tomate à l'état frais au-delà de 8 ou 15 jours.

Voici pour cela un procédé infallible :

Les tomates bien mûres sont mises avec précaution dans un vase en terre ou en verre qu'on remplit d'eau salée au point qu'un œuf y surnage. Au moyen d'une petite planche surmontée d'un poids, on les oblige à rester immergées dans le liquide. Pendant toute l'année entière on conserve à ce fruit sa couleur et sa saveur. Pour s'en servir, il suffit de le dessaler dans l'eau fraîche.

Un autre moyen de conservation consiste à les faire cuire sur un feu très doux, pour séparer les graines et la peau on les presse à travers une passoire fine, ensuite on en loge la pulpe légèrement salée dans des bouteilles solidement bouchées que l'on conserve à l'abri de l'humidité.

La tomate employée comme assaisonnement dans les sauces, est originaire du Mexique où elle porte le nom de *pomme d'amour*.

Dans nos fermes, les jardins sont en général à peu près nus et stériles, on dirait

une terre abandonnée. Rappelez-vous l'époque de l'ensemencement de chaque plante, les soins qu'on doit y donner, et vos cuisinières ne se plaindront plus du manque de légumes.

Le potager doit toujours être dans un bon terrain et exposé au soleil. Par leur ombrage et leurs racines, les grands arbres lui sont très nuisibles.

Arrosage

Pendant les chaleurs de l'été, l'arrosage est indispensable aux plantes, souvent les eaux qui contiennent du fumier en décomposition suffisent pour rendre la vigueur aux légumes languissants.

En été, nous arrosons toujours le soir après le coucher du soleil ; au printemps et à l'automne, nous le faisons le matin, mais assez tôt pour que les plantes mouillées soient ressuyées avant de recevoir les rayons du soleil : une évaporation trop rapide brûlerait le feuillage. L'eau en trop grande quantité pourrirait la plante et enlèverait la saveur des fruits.

Nous semons des graines bonnes et bien mûres, ce que l'on reconnaît à leur poids, à leur couleur et à leur grosseur. Dans un vase d'eau, les mauvaises graines surnagent, les bonnes vont au fond, les graines huileuses font exception à cette épreuve.

La récolte de graines se fait par un beau temps, ensuite on les sèche à l'ombre. Nous les conservons à l'abri du contact de l'air, dans des bouteilles bien bouchées que nous tenons dans un lieu ni trop sec ni trop humide.

Arboriculture

Rien ne montre davantage la richesse de la terre qu'un verger rempli d'arbres dont les branches se courbent sous le poids des fruits.

Allons voir une plantation faite avec méthode.

Arbres à haute tige : pommiers, poiriers, cerisiers ; dans les intervalles, arbres à basse tige d'un rapport plus rapide.

Les poiriers au nord et à l'ouest, à la distance d'une dizaine de mètres, au sud, les cerisiers, à 6 ou 7 mètres ; au milieu, des pommiers, des pruniers, des amandiers, des pêchers, le tout placé par espèces en lignes droites et parallèles.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

P... (Puy-de-Dôme), le 30 mai 1891. — J'use de vos Pilules Suisses depuis plus de huit ans ; c'est vous dire que je m'en trouve fort bien. Chaque fois que j'en ai l'occasion, je les prescris. Ce qui fait leur mérite, c'est qu'elles ne provoquent jamais de coliques, tout en ne manquant pas leur effet.

Docteur X.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

BULETIN FINANCIER

du 13 Juin 1892

Au début le comptant était un peu offert, mais on est plus ferme en clôture. On avait été trop vite l'autre jour. La question est maintenant de savoir si on cotera 100 francs avant le détachement du coupon.

Londres est ferme. La liquidation y est facile. Berlin et Vienne sont moins fermes.

Le 3 0/0 est à 99.87, le nouveau à 100 12 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont fermes. Le Foncier fait bonne contenance à 1143,75.

La Banque de Paris est à 677.50. Le Crédit Lyonnais a de bonnes demandes à 790.

Le Suez est à 2795.

Nos grands chemins sont bien tenus. Le Lyon est à 1515.

Les Cirages Français sont à 450.

L'action Châlets de nécessité cote 661.25.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien tout en ne restant pas au plus haut est ferme à 93.30 après 93.50.

On parle de diverses combinaisons financières pour l'Espagne. L'Extérieure s'avance à 5713/16. Le Portugais lui-même reprend à 25.18.

En Banque, la Morena maintient fermement son avance à 122.50. Les transactions sont toujours suivies sur les parts de Soufres Romains.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des fêtes organisées pour le concours régional de Rodez, elle fera deux trains spéciaux au départ de cette gare pour desservir les 19 et 26 juin les stations comprises entre Rodez et Capdenac.

Voir ci-après les heures de ces trains :

Le 19 juin 1892

Noms des gares	Heures de passage
Rodez (départ).....	6 h. 45 du soir.
Salle-la-Source.....	7.1 - 7.2
Nuces.....	7.15-7.16
Marcillac.....	7.24-7.25
St-Christophe.....	7.35-7.38
Auzits-Aussibals.....	7.49-7.50
Cransac.....	8.2 - 8.3
Aubin.....	8.9 - 8.10
Viviez.....	8.17-8.20
Panchot.....	8.27-8.28
St-Martin-de-Bouillac..	8.35-8.36
Capdenac (arrivée)....	8.51

Le 26 juin 1892

Rodez (départ).....	10 h. 40 du soir.
Salle-la-Source.....	10.57-11.2
Nuces.....	11.15-11.16
Marcillac.....	11.25-11.25
St-Christophe.....	11.35-11.38
Auzits-Aussibals.....	11.49-11.50
Cransac.....	12.2 - 12.3 mat.
Aubin.....	12.9 - 12.10
Viviez.....	12.17-12.20
Panchot.....	12.26-12.27
St-Martin-de-Bouillac..	12.34-12.35
Capdenac (arrivée)....	12.50 matin.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours..	91 fr.	64 fr.
Nantes..	113	87	Blois...	86	64
Angers.	105	79	Orléans.	86	68
Le Mans	103	77			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau situées sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destinée la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8^o Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Maladies du Cœur HYDROPIQUES, ASTHME

Le SIROP de Digitaline de LADLONNE est le remède par excellence contre ces affections.

DRAGÉES de GÉLIS & CO

Approuvées par l'Académie de Médecine

Le PLUS EFFICACE des FERRUGINEUX

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG, il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, place, 402, r. Richeheu, PARIS, & Ph^{re}.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

LIQUIDATION

Blondel et Garnier

Communication importante sera faite aux intéressés, par retour du courrier, sur demande affranchie adressée à M. Ch. MARCOUX, 23, rue Le Peletier, Paris.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express 1 ^{re} classe		Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ.	12 ^h . 10.	9 ^h . m.	3 ^h . 10s.	7 ^h . 40s.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	{ arrivée.	12 40	6 21	7 40	5 8	Omnibus	—	—	—	—
	{ départ.	1 10	6 45	7 50	5 17	7 ^h . 5 ^h	—	—	—	—
Noailles.....		1 25	—	8 5	—	7 20	—	—	—	—
Chateaux.....		1 35	—	8 15	—	7 30	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....		1 48	—	8 28	—	7 43	—	—	—	—
SOUILLAC.....	{ arrivée	2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	—	—	—	—
	{ départ.	2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	{ arrivée.	2 21	—	9 »	—	8 18	—	—	—	—
	{ départ.	2 22	—	9 1	—	8 21	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....		2 35	—	9 14	—	8 34	—	—	—	—
Nozac.....		2 45	—	9 24	—	8 44	—	—	—	—
GOURDON.....		3 »	8 »	9 36	6 32	8 58	—	—	—	—
Saint-Clair.....		3 10	—	9 46	—	9 8	—	—	—	—
Dégagnac.....		3 22	—	9 58	—	9 20	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....		3 33	—	10 9	—	9 31	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....		3 45	—	10 20	—	9 43	—	—	—	—
Espère.....		3 54	—	10 29	—	9 52	—	—	—	—
CAHORS.....	{ arrivée	4 5	8 41	10 40	7 13	10 3	—	—	—	—
	{ départ.	4 20	8 47	—	7 20	10 3	matin.	—	—	—
Sept-Ponts.....		4 31	—	—	—	7 25	10 14	—	—	—
Cieurac.....		4 47	—	—	—	7 37	10 24	—	—	—
Labenque.....		4 56	—	—	—	7 55	10 38	—	—	—
Montpezat.....		5 7	—	—	—	8 4	10 45	—	—	—
Borredon.....		5 20	—	—	—	8 15	10 55	—	—	—
Caussade.....		5 31	9 31	—	8 4	8 29	11 8	—	—	—
Réalville.....		5 40	—	—	—	8 40	11 18	—	—	—
Albias.....		5 48	—	—	—	8 50	11 27	—	—	—
Fonneuve.....		5 56	—	—	—	8 58	11 35	—	—	—
MONTAUBAN.....		6 11	9 58	—	8 30	9 7	11 43	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	7 55	11 10	—	9 29	9 23	11 53	—	—	—
							1 30s.	—	—	—

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloché.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Perles de Pepsine pure de CHAPOTEAUT Elles sont souveraines contre les maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule. DÉPOT : Toutes Pharmacies.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT & C^o Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer. DÉPOT : Toutes Pharmacies.